

***Question écrite de Mme AJON présenté par
M. Jean-Michel PEREZ***

Implantation de défibrillateurs sur Bordeaux.

Monsieur le Maire,

Plus de 40 000 personnes en France meurent chaque année d'un arrêt cardiaque et plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur. Aussi, lors de ma visite à la manifestation du bon goût d'aquitaine, c'est avec grande joie que j'ai assisté à l'inauguration d'un défibrillateur en libre accès sur l'avenue Thiers, mis en place par le Pavillon de la Prévoyance.

Je salue cette initiative privée qui peut sauver des vies, vous le savez, en particulier grâce à son système d'accès en libre service 24h/24h et sa simplicité d'utilisation.

Plusieurs grandes villes comme Paris, Nantes ou Montreuil, se sont engagées dans la mise en place de défibrillateurs en libre accès. En effet, elles sont conscientes que le nombre de vies sauvées par une généralisation des défibrillateurs en accès libre judicieusement placés pourrait être du même ordre de grandeur que le nombre de tués par accident de la circulation routière. Je trouve très regrettable que ce soit les initiatives privées et non la ville de Bordeaux qui soit moteur d'une politique de prévention d'utilité publique.

De plus, lors du vote de la loi HPST, un amendement à l'initiative de la députée Michèle Delaunay a été retenu. Celui-ci prévoit que, pour les villes n'ayant pas pris l'initiative de ce type d'actions, l'Agence Régionale de Santé déciderait d'un schéma minimum d'implantation de défibrillateurs

Cette même députée, sans autre souci que la santé des Bordelais, vous a fait la proposition il y a plusieurs mois d'étendre à tous les points de haute fréquentation du public, l'implantation de défibrillateurs. Elle n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire, nous aimerions connaître :

- le nombre et la localisation des défibrillateurs installés par notre ville ;
- le programme éventuel d'implantations à court terme ;

rappelant qu'il s'agit d'un équipement de première urgence et d'utilité publique.

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. MARTIN. -

M. PEREZ a la parole.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, plus de 40.000 personnes en France meurent chaque année d'un arrêt cardiaque et plusieurs milliers d'entre-elles pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur. Aussi lors de ma visite à la manifestation du Bon Goût d'Aquitaine c'est avec une grande joie que j'ai assisté à l'inauguration d'un défibrillateur en libre accès sur l'avenue Thiers, mis en place par le Pavillon de la Prévoyance.

Je salue cette initiative privée qui peut sauver des vies, vous le savez, en particulier grâce à son système d'accès en libre service 24 h/ 24 et à sa simplicité d'utilisation.

Plusieurs grandes villes comme Paris, Nantes ou Montreuil se sont engagées dans la mise en place de défibrillateurs en libre accès. En effet, elles sont conscientes que le nombre de vies sauvées par une généralisation des défibrillateurs en accès libre judicieusement placés pourrait être du même ordre de grandeur que le nombre de tués par accident de la circulation routière. Je trouve très regrettable que ce soit les initiatives privées et non la Ville de Bordeaux qui soient moteur d'une politique de prévention d'utilité publique.

De plus, lors du vote de la loi HPST, un amendement à l'initiative de la députée Michèle Delaunay a été retenu. Celui-ci prévoit que pour les villes n'ayant pas pris l'initiative de ce type d'actions, l'Agence Régionale de Santé déciderait d'un schéma minimum d'implantation de défibrillateurs.

Cette même députée, sans autre souci que la santé des Bordelais, vous a fait la proposition il y a plusieurs mois d'étendre à tous les points de haute fréquentation du public l'implantation de défibrillateurs. Elle n'a reçu à ce jour aucune réponse.

(Protestations)

M. PEREZ. -

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire, nous aimerions connaître :

Le nombre et la localisation des défibrillateurs installés par notre ville ;

Le programme éventuel d'implantations à court terme

Rappelant qu'il s'agit d'un équipement de première urgence et d'utilité publique. Merci.

M. MARTIN. -

Peut-être a-t-elle des crédits sur sa réserve parlementaire ? Ça serait intéressant.

Le Dr. CAZENAVE va vous répondre.

M. CAZENAVE. -

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous avez souhaité connaître le nombre et la localisation des défibrillateurs installés par la Ville de Bordeaux et le programme d'implantation à court terme.

Au 9 septembre la Ville dispose de 19 défibrillateurs.

Ceux-ci ont été répartis dans les principaux lieux recevant du public et de la responsabilité municipale, c'est-à-dire pour l'essentiel dans nos principaux équipements sportifs et établissements culturels, ainsi qu'au Jardin Public et au Parc Bordelais.

5 d'entre eux ont été mis en place dans les centres de vaccination et seront redéployés dans d'autres équipements de la Ville à l'issue de la campagne de vaccination.

Nous envisageons d'établir une cartographie des implantations publiques et privées sur « bordeaux.fr ».

Nous projetons de développer un partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie pour sensibiliser, aider à la formation et à l'équipement des entreprises privées qui souhaiteraient disposer de ce type d'appareil.

M. MARTIN. -

Merci mon cher collègue.